



SAINTONGE

Décision n° 153/2021

LT

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE*Extrait du registre de décisions du Président*

*En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant modifiée par la délibération n°144 du Conseil Communautaire du 16 Décembre 2016 (Point 2 : création ou modification de postes du personnel contractuel de la Communauté des communes, dont la passation d'avenants aux contrats de travail, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).*

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame ARBONDIN Sylvia, sous la forme d'un contrat unique PEC/CAE en tant qu'agent d'entretien polyvalent, espaces verts et entretien de bâtiments pour une durée de 12 mois soit du 01/05/2021 au 30/04/2022,
- Monsieur LAURENT Pascal sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du petit patrimoine pour une durée de 2 mois soit du 01/05/2021 au 30/06/2021,
- Monsieur COMBAS Christian sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du petit patrimoine pour une durée de 4 mois soit du 01/05/2021 au 31/08/2021,
- Monsieur JOÃO Mathis sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du petit patrimoine pour une durée de 4 mois soit du 06/05/2021 au 05/09/2021,

Fait à Jonzac

Le 29 AVR. 2021

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU